



HAL
open science

Garnison, armement et provisions du château de Lille au milieu du XIVe siècle

Fabrice Cayot

► **To cite this version:**

Fabrice Cayot. Garnison, armement et provisions du château de Lille au milieu du XIVe siècle : Edition d'une ordonnance royale conservée aux archives départementales de la Côte-d'Or. 2007. halshs-00136786

HAL Id: halshs-00136786

<https://shs.hal.science/halshs-00136786>

Preprint submitted on 15 Mar 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Garnison, armement et provisions du château de Lille au milieu du XIV^e siècle

Edition d'une ordonnance royale conservée aux archives départementales de la Côte-d'Or

Fabrice Cayot

Mots clés :

Bas Moyen Âge

France, Nord-Pas-de-Calais, département du Nord, Lille

Château, édition de sources, garnisons, vivres, Mile de Noyers, Philippe VI de Valois.

Résumé :

Cet article est constitué par l'édition critique d'une ordonnance royale de Philippe VI de Valois destinée à Mile de Noyers, au sujet de l'approvisionnement en vivres et en garnison du château de Lille au début du second tiers du XIV^e siècle. Ce document est significatif de l'armement, mais aussi du quotidien, d'une grande forteresse royale à l'aube de la guerre de Cent Ans.

Critique et datation :

Le texte que nous présentons ici est une ordonnance royale, non datée, destinée à Mile X de Noyers, alors qualifié de bouteiller de France. Ce texte, particulièrement intéressant, indique à Mile ce qu'il doit fournir en matière d'armement et de provisions au château de Lille pour une année entière.

Le rôle de cette ordonnance a été conservé par Mile X dans son château de Noyers (89) au sein de la « salle du cartulaire » qui contenait les archives seigneuriales. Ces archives furent ensuite versées à la Chambre des comptes du duché de Bourgogne lors du rachat de la châtellenie de Noyers en 1421. C'est pourquoi ce document est aujourd'hui conservé aux archives départementales de la Côte d'Or, sous la cote B. 11837, pièce 64, layette n° 148.

Ce texte a été découvert par Ernest Petit qui en a donné une première transcription en 1874 dans son article sur les sires de Noyers publié dans le *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*¹. Cette première édition n'était pas pleinement satisfaisante, notamment sur le plan

¹ PETIT (Ernest), « Les sires de Noyers », *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, 1874, p. 318-320.

de la datation du document. C'est pourquoi nous proposons une nouvelle transcription, révisée et présentée selon les exigences actuelles des normes éditoriales.

Pour dater cette pièce, nous devons examiner la carrière de ce grand conseiller et juriste que fut Mile X de Noyers, celui-ci ayant été au service de plusieurs rois de France depuis Philippe le Bel jusqu'à Philippe VI de Valois.

Ernest Petit a avancé une datation du texte dans son étude sur les sires de Noyers : le début du XIV^e siècle. Il suppose que Mile, désigné alors comme « maréchal de Noyers », aurait assuré la mise en défense de Lille entre 1305 et 1310 pour le compte du roi de France Philippe V le Bel.² Ernest Petit proposait cette datation en prenant comme référence les importants événements militaires survenus dans la région en 1304. En effet, cette année-là, Mile se distinguait lors de la difficile bataille de Mons-en-Pévèle où les troupes royales écrasaient les milices flamandes. Lors de cet événement, Mile aurait sauvé l'oriflamme de France dont le porteur était mort en le défendant.³ Ernest Petit date donc cette pièce sur la foi du prestige alors acquis par Mile qui lui aurait valu cette mission hautement importante. Il faut également noter que sur le document originel, un archiviste a indiqué la date de « 1310 environ », suivant probablement la proposition de datation d'Ernest Petit.

Cette datation ne résiste pas à un examen approfondi. En effet, le texte est adressé à Mile, qualifié de « bouteiller de France ». Or, sa désignation à cet office date de 1336⁴, après la mort de son prédécesseur Henri de Sully⁵. A cette époque, le roi de France Philippe VI mène une politique de renforcement des frontières, reprenant ainsi l'œuvre de son père Philippe le Bel. Avec l'aide d'anciens serviteurs de ce roi, dont Mile de Noyers, il renforce les places les plus exposées, notamment celles du Nord, comme le château de Douai, Bruges et le château de Lille.

Dans son contexte, il est possible de préciser la datation de cette pièce. D'une manière certaine, nous pouvons affirmer que cette ordonnance a été rédigée entre 1336 et 1346, époque à laquelle Mile domine le conseil du roi et où son activité fut intense. Par ailleurs, d'après Gilles Blicq, l'établissement d'une garnison permanente au château de Lille date au plus tard de 1337.⁶ Nous pouvons donc proposer comme date de rédaction 1336 ou 1337.

² *Ibid.* p. 176.

³ *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXII, Paris, 1855, p. 158.

⁴ CAZELLES (Raymond), *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Bibliothèque Elzévirienne, Paris, 1958, p. 116. Archives Nationales, KK 5, f^o 197.

⁵ *Ibid.*, ANSELME DE SAINTE-MARIE (Père), *Histoire généalogique et chronologique de la maison Royale de France*, Paris, 3^{ème} édition, 1726-1733, t. IV, p. 649.

⁶ BLIECK (Gilles), « Le château royal de Lille sous le règne du duc de Bourgogne Philippe le Hardi », *Le château et la ville, Conjonctions, oppositions, juxtapositions (XI^e-XVIII^e siècle)*, Actes du 125^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Lille, (2000), CTHS, 2003, p. 92.

Codicologie :

Le texte se présente sur le recto d'un rôle en parchemin long de 57 cm et large de 24,5 cm. Les lettres sont hautes de 2 mm avec des marges, à gauche : 2,2 cm, en haut 2,6 cm et en bas 8,7 cm. Le texte détaille les différents éléments à fournir ainsi que leur coût. Il est divisé en trois chapitres thématiques, suivis chacun d'un total partiel des dépenses. A la fin du rôle, le total des trois sous-totaux est inscrit. Au verso du rôle, sont notés le nom du destinataire du texte, le titre de l'ordonnance, ainsi que le rappel de quelques articles.

Analyse :

Le document est un constitué comme un inventaire ; à ce titre, il évoque plusieurs points de la vie du château : son organisation, la quantité d'hommes présents, la quantité et la nature des vivres consommées et enfin la nature et la quantité de son armement.

Sur le plan architectural, le texte précise que le château dispose de cinq tours, équipées de « bretèches » ; il faut sans doute comprendre ici la présence de hourds sur ces tours. Des mantelets à créneaux sont également mentionnés. Le texte évoque aussi la présence d'une forge, d'un ou de plusieurs moulins à bras ainsi que d'un moulin à cheval. Deux animaux étaient nécessaires pour le fonctionnement de ce dernier. Sept fours sont également mentionnés.

Sur le plan humain, le texte évoque une garnison très importante de deux cent soixante hommes, c'est-à-dire deux cents vingt sergents de pied, trente « gentils hommes » et dix hommes d'armes dépendant du châtelain.

L'armement qui doit être livré à la garnison semble abondant et varié. Il est constitué de petites frondes, d'arbalètes et de projectiles en pièces détachées, notamment 400 « arcs en if » pour faire des arbalètes ainsi que des cordes, des penons, des carreaux etc. Le texte évoque aussi des pièces de tôle, sans doute pour faire des armures. Des engins, notamment de « vieux engins », ainsi que des espringales (sortes d'arbalètes) sont attestés. Le texte indique aussi l'utilisation de canons lançant, semble-t-il, des flèches, usage confirmé par les premières représentations enluminées d'artillerie à poudre datant de cette époque⁷. Enfin, il est à noter que l'armement rapproché, excepté des bâtons, n'est pas évoqué, celui-ci dépendant probablement de chaque homme d'armes.

Sur le plan des vivres et des autres fournitures, le détail est varié et précis. La nourriture stockée est constituée de céréales (blé), de vins provenant d'Auxerre et de Saint Jean (?), de viande salée (lard), de sel, de légumineuses (pois et fèves) et de vinaigre. Des matières premières et quelques produits manufacturés sont également mentionnés : de la poix, du soufre, du « charbon de terre », de l'huile, des chandelles de suif, des cordes de chanvre, du bois de stockage, de la cire, des cornes de bouc, de la laine, des gants et des souliers en cuir de cheval, du fer brut, des claies, des bardeaux de bois et des pots en céramique.

⁷ Manuscrit de Walter de Millemete, *De Officiis Regum*, vers 1326, Library of Christ Church, Oxford.

Liste des abréviations utilisées :

Dans notre transcription, nous avons respecté l'usage des abréviations. Nous avons signifié leur utilisation en ajoutant systématiquement un point à la fin du mot abrégé.

cano. : canons

l. ou livr. : livres

laut. : autre

p. : par

p. ou par. : paris

por. : pour

some. : somme

valt. : valent

Transcription du rôle :

Verso:

« A monseigneur de Noyers, bouteiller de France »

« Ce sont les garnisons qui a present sont ou chastel de Lille »

« Ordonnance de ce qui faut pour le chastel de Lille en Flandre, pour un an.

Premierement environ LX (60) muys que de ble que de farine.

Item LX (60) lars

Item XL (40) tonneaux de vin dont les XXVII (27) sont de Saint Jehan et les autres daucerre. »

Recto :

« Cest lordenance faite ou chastel du Roy nostre Sire a Lille, pour la garnison d'un an.

Premièrement il aura oudit chastel IICL (250) sergens de pie. Cestassavoir XXX (30) gentilz hommes au fuer de II solz paris chascun par jour, et IICXX (220) autres sergens de pie. Et avecques ce X (10) hommes darmes compte eus le chastellain du dit chastel.

Et pour pourveances des gens dessus dites pour un an, aura oudit chastel IIC muis de blé,

LXXII s. le muy, valent

VIICXX (720) l.

Item II^c (200) tonneaux de vin XVI l. par. le tonnel

III^m II^c (3200) l. par.

Item II^c (200) rasieres de sel VI s. la rasiere

LX (60) l. par.

Item II^c LX (260) lars XXXII (32) sols par. le lart

III^c XVI (416) l. par.

Item XX muis que pois que feves L s. p. le muy lun p. laut. L (50) l. p.
Item VI tonneaux de vin aigre (vinaigre) XVI l. par. le tonnel III^{xx} XVI (86) l. p.
Item LX milliers de laine LX s. le millier III^C (300) l. p.
Item III^m (3000) livres de chandelle de sief ou sieu et coton a ouvrer VI d. par. la livre
LXXV (75) l.
Item cuirs pour faire XV^C (1500) paires de soulers II s. par. la paire de soulers
VII^{xx} X (150) l. par.
Item autres cuirs de cheval pour faire VIII^C (800) paires de gans VI d. p. la paire
XX l. par.

Some. V^m III^{xx} VII (5087) l. par.

Item garnisons pour cause de lartillerie dudit chastel
Premier. II^C (200) l. de fille XII d. p. la livre X l.
Item XXX milliers de pennes a empener II s. p. le millier LX (60) s.
Item XII lvr. de cire XX d. la livre XX s.
Item C fusees de fer pour les ars (arcs) a tour XII d. la fusee III l. par.
Item II muis de menu charbon et vin bantes de gros charbon XXVIII s.
Item estofo de tole environ XVI s. par.
Item III^C (400) bastons dif pour faire arbalestes LXIII (64) l. p.
Item II^C de clefs pour arbalestes VIII l. p.
Item II^C estrier et II^C noiz pour arbalestes au fuer de VII d. p. lun parmi lautre valt.
XI l XIII s. III d. par.
Item V^C (500) cornes de bouc VI s. p. le cent XXX s. p.
Item por. (pour) la facon de VIII^m (8000) de flichons por. quarreaux de cano. et de tour XV s.
p. le millier VI l. p.
Item pour empener XIII^m II^C (13200) des carreaux des dessus diz III s. p. le millier XL s. par.

Some. CXIII (113) l. VII s. 4 d. par.

Item garnisons pour le engins dudit chastel et pour les espringalles et autres choses :
Premier. VI cuirs pour faire fondes doubles pour veeux engins XXX s. par. le cuir
IX l. par.

<i>Item II^C livr. de corde de chamvre pour lesdiz engins</i>	<i>VI l. XII s. p.</i>
<i>Item C chiefs de corde de tille pour les engins dessusdiz</i>	<i>L s. par.</i>
<i>Item pour les espringalles environ mil livr. de corde de poil et L chiefs de corde de tille</i>	<i>LV (55) l. V s. p.</i>
<i>Item II^C livr. de fil pour cordes dicelles espringalles</i>	<i>X l. par.</i>
<i>Item II^C livr. de sieu XXX l. de cire et XX l. de blanche pois rasine</i>	<i>VIII l. par.</i>
<i>Item pour forge environ XXVI^M de fer XII l. p. le millier</i>	<i>III^CXII l. par.</i>
<i>Item L muys de charbon de terre pour forge XVIII s. par. le mui</i>	<i>XLV l. p.</i>
<i>Item III^M cloies XII d. p. la cloie</i>	<i>CL l. par.</i>
<i>Item VI^M daisselles tant pour hourder come. pour faire fenestres a creniaux XL s. p. le cent</i>	<i>VI XX l. par.</i>
<i>Item XIII somes. de claus cestassavoir de XXXVI l. de XVIII l. et de XIII l.</i>	<i>VIIxx l. p.</i>
<i>Item pour huile II tonneaux de moison XXV l. pour le tonnel</i>	<i>L l. p.</i>
<i>Item pour souffre</i>	<i>X l. par.</i>
<i>Item pour cauch</i>	<i>X l. par.</i>
<i>Item pour poz de terre agister</i>	<i>XXXII s. par.</i>
<i>Item pour bastons et petites fondes</i>	<i>LX s. par.</i>
<i>Item faut les moulains dudit chastel rapparoillier tant a main come. a cheval XXX l.</i>	
<i>Item couvrir les V tours qui sont breteschies</i>	<i>IIC l. par.</i>
<i>Item faire VII four tout neuf</i>	<i>VI l. p.</i>
<i>Item faurroit bien II chevaulx pour mener le molin</i>	<i>VI l par.</i>
<i>Item faut oudit chastel bois pour les engins les tours et autres choses soustenir</i>	
<i>Some. sanz les bois XI^C LXXIIII l. XIX s. par.</i>	
<i>Some. toute LI^M LXXV l. VI s. IIII d. par.</i>	